



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Législature 2012 - 2016

Procès-verbal n° 16

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz
du lundi 27 avril 2015 à 19h30
La Rebatte, Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour de la séance se présente comme suit :

1. Appel ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015 ;
3. Communications de la présidente ;
4. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Raphaël Guisan, démissionnaire ;
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 700'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP ;
6. Demande de deux crédits d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 43'000 à La Joux-du-Plâne et de CHF 67'000 pour le chauffage à distance (CAD) de Cernier ;
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 655'000 pour la réfection de l'enveloppe thermique extérieure de la Ferme Matile à Fontainemelon ;
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 125'000 pour la rénovation du plafond et des alentours du préau extérieur du collège de la Fontenelle ;
9. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 149'000 pour la viabilisation du secteur « Le Calendrier » aux Hauts-Geneveys ;
10. Demande d'un crédit de CHF 100'000 pour la rénovation de la salle d'économie familiale (C12) du collège de la Fontenelle ;
11. Rapport d'information concernant l'organisation de l'école, du CSVR et projets en cours ;
12. Motions et propositions ;
13. Interpellations et questions ;
14. Communications du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Ouverture de la séance par la présidente :

Mme Anne Bourquard Froidevaux (ci-après « la présidente »), ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun à Chézard-Saint-Martin. Elle remercie le public, les journalistes et les membres de l'administration communale de s'être déplacés à cet effet.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 37

Majorité simple : 19 voix

Membres excusés : 4

Le Conseil communal in corpore et le chancelier participent également à la séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidente

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Sont excusés : Mme Florence Aebi (PS), MM. Pierre-Alain Bueche (PLR), David Moratel (PS) et Claudio Cerini (PS).

La présidente indique avoir reçu une copie du courrier adressé au Ministère public par le mandataire de M. Claude-Henri Schaller (CC). Il s'agit d'une plainte déposée par M. Claude-Henri Schaller (CC) envers M. Jean-Luc Pieren, pour atteinte à l'honneur. Le dossier est à disposition des conseillers généraux à la chancellerie.

4. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de M. Raphaël Guisan, démissionnaire

M. Hervé Oppliger (PLR) informe l'assemblée que le groupe propose M. Michel Etienne à la Commission de sécurité en remplacement de M. Raphaël Guisan, démissionnaire.

Il n'y a pas d'autre proposition ni d'opposition.

Décision : M. Michel Etienne est nommé par acclamation.

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 700'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP

Engagé professionnellement dans ce projet, M. Alain Cosandier (PLR) annonce qu'il se récusé et quitte la salle le temps des débats et de la prise de décision.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Patrick Lardon (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et de finances.

« La Commission de gestion et des finances a été saisie du rapport concernant un crédit d'engagement de CHF 700'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP.

Le rapport final du Conseil communal tel que présenté nous convient parfaitement. Il est explicite et il présente le contexte et les contraintes.

Les travaux prévus sont présentés avec une description détaillée et la planification de ceux-ci est étalée sur quatre années, à savoir de 2015 à 2018.

Ces travaux s'inscrivent dans une procédure de gré à gré avec le prestataire actuel, qui donne satisfaction, et non selon une procédure ouverte selon les marchés publics.

Ce crédit est une mise à jour des équipements nécessaires à la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP.

Durant toute la durée de ces travaux, la STEP continuera de fonctionner en permanence ; la sécurité des biens et des personnes sera assurée, ainsi que le respect des réglementations liées aux rejets dans le Seyon.

Ce crédit d'engagement a les incidences financières suivantes :

- investissement net : CHF 487'600 ;*
- charge totale annuelle du compte de fonctionnement : CHF 60'950 ;*
- aucune incidence sur le point d'impôt de la charge totale annuelle du compte de fonctionnement ;*
- aucune modification du prix de l'eau tel que précisé par le Conseiller communal en charge du dicastère.*

Ce crédit d'engagement n'a pas d'influence sur l'effectif du personnel de la Commune et la masse salariale.

Il est à relever que les collaborateurs de la STEP, dès que ces travaux de mise à jour seront achevés, seront nettement moins sollicités par des pannes et dérangements les amenant à intervenir sur ces équipements. Ils pourront se consacrer à d'autres tâches liées à la STEP – qui a été construite en 1999 et qui accuse déjà seize ans de fonctionnement. Rien n'est immuable, même pas nous...

En conclusion, nous vous recommandons à l'unanimité de ses membres présents d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 700'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP ».

M. Christian Masini (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport avec vif intérêt.

Après 16 années d'exploitation, la STEP entre dans un processus de grandes révisions et de remises à niveau. Réparer c'est bien, anticiper c'est mieux.

Cet outil de travail fonctionne 24h/24 et tous les jours de l'année. Il doit garantir une qualité des rejets sans faille et répondre aux exigences fédérales et cantonales actuelles. Il fait partie intégrante du patrimoine communal et demande aussi une attention toute particulière.

Les pannes à répétitions et à venir, le souci toujours présent de pollution et les coûts liés aux réparations seront, nous l'espérons, derrière nous.

Le groupe PLR-PDC a bien compris la nature des travaux à effectuer sur notre ouvrage et déjà réalisés dans plusieurs centres de traitements des eaux. Au vu de la spécification de cette révision, le groupe accepte les clauses d'exceptions pour l'adjudication de gré à gré.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le groupe PLR-PDC valide la demande de crédit du Conseil communal de CHF 700'000 à l'unanimité des personnes présentes ».

M. Jean-Philippe Junod (PS) rapporte la position du groupe PS.

« Le parti socialiste remercie le Conseil communal ainsi que les collaborateurs de l'administration communale pour la mise à disposition de ce rapport de qualité qui a retenu toute notre attention.

Lors de notre séance de préparation du lundi 20 avril 2015, nous avons eu la possibilité de discuter des sujets tels que :

- *la procédure gré à gré – qui ne posera pas de problème car légale dans ce cas ;*
- *l'opportunité d'avoir une collaboration avec la Commune de Neuchâtel pour l'évaluation du système, la maintenance et des échanges d'expériences, sachant que notre système sera de technologie équivalente.*

Nous sommes également conscients que cette étape est un pas vers un système qui, dans le futur, devra encore être adapté pour le traitement des micropolluants.

Nous avons donc trouvé dans ce rapport tous les éléments nous permettant de soutenir positivement la demande de crédit de CHF 700'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP ».

M. Roby Tschopp (Les Verts) signale que le groupe des Verts a pris connaissance du rapport concernant le crédit d'engagement de CHF 700'000 pour la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP et qu'il n'appelle pas de remarque particulière sur le fond.

Deux détails ont néanmoins surpris le groupe. Dans le cadre de la procédure de gré à gré, qui se justifie pleinement vu le caractère de maintenance et de perfectionnement d'un système qui existe déjà, les tarifs pratiqués, sur les déplacements en particulier, sont bien supérieurs à ceux pratiqués dans le canton. Le groupe s'attendait à un geste de la part de la société adjudicatrice, du moment qu'elle n'a pas été soumise à la concurrence.

D'autre part, le groupe prend acte du fait que certains processus, comme l'ionisation de l'eau, ne sont toujours pas en cours au niveau STEP. Il comprend que des priorités doivent être fixées et les soutient, tout en espérant des progrès ultérieurs.

M. Christian Hostettler (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé au rapport. Ce crédit vient en appui de l'excellent travail réalisé jusqu'ici par une équipe en place très efficace et qui ne ménage pas ses efforts pour garantir la qualité de l'eau. Les micropolluants sont une problématique qui occupe déjà le dicastère et qui va suivre prochainement.

Prise en considération du rapport du Conseil général : acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'arrêté est examiné article par article.

Vote d'ensemble : l'arrêté relatif à la maintenance du système de supervision et la mise à niveau des automates de la STEP est accepté à l'unanimité.

6. **Demande de deux crédits d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 43'000 à La Joux-du-Plâne et de CHF 67'000 pour le chauffage à distance (CAD) de Cernier**

La présidente précise le choix du Conseil communal de ne présenter qu'un seul rapport pour deux objets de même nature.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et de finances.

« Nous avons, lors de notre séance du 15 décembre 2014, adopté le budget 2015 des investissements. Les deux crédits d'engagement sollicités ce soir en font partie.

Pour la Joux-du-Plâne, en raison de l'agrandissement du rural de la parcelle 553 et de la proximité de la conduite existante, nous sommes, selon le règlement actuellement en vigueur, dans l'obligation de déplacer celle-ci à nos frais.

De plus, dans le cadre des projets éoliens, la route d'accès sera sollicitée par le trafic lourd. C'est pourquoi la conduite devra être renforcée en dessous de la route.

La Commission de gestion et de finances est favorable au financement de ces travaux. Cependant elle propose au Conseil communal de lier le permis de construire à une convention entre la Commune et le propriétaire afin de déterminer, en cas de nouvel assainissement ou agrandissement sur la parcelle qui exigerait un déplacement de la conduite, que les coûts des travaux inhérents à celle-ci soient aux frais du propriétaire de la parcelle.

Chaufferie – CAD à Cernier. La Commission de gestion et de finances est favorable au financement de ces travaux. L'incidence financière est supportable.

L'investissement net des deux engagements de CHF 110'000 s'inscrit dans l'enveloppe 2015. La charge annuelle du compte de fonctionnement de CHF 4'052 devra être absorbée dans le groupe fonctionnel 71 approvisionnement des eaux sans impact sur le prix de l'eau.

En conclusion, la Commission de gestion et de finances vous recommande d'adopter les arrêtés qui vous sont soumis ».

Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts) donne lecture du rapport des Verts.

« Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et l'administration pour le rapport sur les deux crédits d'engagement de déplacement de conduite d'eau à la Joux-de-Plâne et à Cernier.

A la lecture de ce document, nous avons eu le sentiment que les constructions avaient été planifiées d'abord et que les conduites étaient apparues inopportunément ensuite, justement en travers des plans. Le chef du dicastère nous avait prévenus que le cadastre des équipements était mal connu et méritait une mise à jour. Nous en constatons aujourd'hui l'impact sonnante et trébuchante.

Ceci étant dit, le Conseil Communal peut-il nous expliquer si d'autres solutions ont été envisagées ? Des modifications de l'implantation des bâtiments ont-elles été étudiées ? Si oui, pourquoi les avoir exclues ?

Dans le cas du CAD de Cernier, le maître d'œuvre étant la Commune, il est bien entendu légitime que les frais lui reviennent. Dans le cas d'une construction privée comme celle de la Joux-du-Plâne, ne serait-il pas logique que les coûts du déplacement de la conduite soient partagés entre le propriétaire et la Commune ?

On peut se rapporter là au postulat de M. Romain Douard (Les Verts), de septembre dernier, qui demandait une révision de la réglementation sur la répartition des coûts Commune-privés en matière d'équipements afin d'assurer un minimum d'égalité entre les habitants de Val-de-Ruz.

Si les réponses à ces multiples interrogations devaient s'avérer convaincantes, le groupe des Verts soutiendra l'arrêté ».

M. Pierre Studer (PS) présente le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie également le Conseil communal pour ce rapport très clair sur les conséquences que peuvent avoir les constructions sur les réseaux d'eau déjà en place.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Il ne remet pas en cause la nécessité de déplacer ces deux conduites mais ne trouve pas logique, ceci a déjà été relevé par la Commission de gestion et de finances, que ce soit le prix de l'eau qui soit affecté lorsqu'un particulier décide de l'agrandissement d'un bâtiment ou qu'une société planifie la construction d'une centrale de chauffe.

Les frais, ou du moins une partie de ceux-ci, devraient également concerner les auteurs des changements proposés, tout en sachant que la Commune est régulièrement concernée et reste maître de l'ouvrage.

Il serait opportun de modifier notre règlement qui fixe actuellement cette attribution des frais sur le compte de l'eau. Si les frais liés à l'eau sont entièrement à la charge des utilisateurs, il est important que ce compte ne doive pas, en plus, supporter des coûts pour des initiatives qui ne concernent pas la Commune.

Une seconde remarque concerne les taux d'amortissement proposés pour les deux arrêtés. Ils sont de 1.25%, ce qui suppose que les conduites en question auront une durée de vie moyenne de 80 ans. Nous sommes conscients de ces taux édictés par la réglementation cantonale mais il serait peut-être judicieux de rendre les autorités cantonales concernées conscientes que la majorité des conduites est renouvelée bien avant 80 ans. Nous en voulons pour preuve le nombre de conduites dans nos villages qui présentaient des signes d'usure et qui ont été changées avant d'atteindre cette limite d'âge. A ce propos il s'agit avant tout de maintenir la valeur de nos installations.

Le groupe socialiste soutiendra ces deux arrêtés en encourageant le Conseil communal de prendre note de ce qui précède et de modifier, voire d'essayer d'optimiser, les procédures et les règlements en question ».

M. André Soguel (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Les conduites doivent être déplacées en vertu de l'article 21 du règlement de distribution de l'eau potable et de défense incendie. Il faut préciser qu'il s'agit encore du règlement du Multiruz de décembre 2010.

Au sujet de la conduite à la Joux-du-Plâne, dans le rapport du Conseil communal, le premier alinéa du point 2.1 n'a aucune relation avec la demande de crédit. En effet, le départ de la conduite pour l'alimentation en eau de secours du village du Pâquier est situé plus de 2 km en aval du bâtiment Boss concerné par ce travail.

Dans le même alinéa, il est fait mention d'une nouvelle route sous laquelle passerait, déplacée ou non, la conduite principale. Nous sommes favorables de profiter des travaux pour la renforcer à cet endroit.

Cependant, le coût n'est pas connu et il nous semble normal que ce surcoût soit pris en charge par les promoteurs du futur parc éolien, faute de quoi la Commune créerait un précédent non négligeable pour ses finances.

Pour Evologia, nous aimerions savoir si les travaux ont déjà été effectués.

En conclusion, notre groupe approuvera les deux demandes de crédit d'engagement et demande à notre Exécutif de nous soumettre, dans les meilleurs délais, le nouveau règlement des eaux et de trouver une solution, dans l'intérêt de la Commune, quant aux coûts de renforcement sous la future route d'accès au parc éolien ».

M. Christian Hostettler (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé au rapport. Il répond à Mme Christine Amman Tschopp (Les Verts) que la Commune a essentiellement discuté avec les promoteurs du meilleur trajet possible de la conduite.

Le Conseil communal a connaissance du projet de réalisation de la route desservant le futur site éolien et appelle ce dernier de tous ses vœux. La votation aura lieu à mi-juin.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Il y aura dès lors des négociations au sujet des coûts de toutes les routes, pas uniquement de celle concernée par la traversée de cette conduite. Des discussions ont déjà lieu quant aux modalités de participation des deux entités concernées.

M. Christian Hostettler (CC) confirme qu'il y a bien du retard dans le règlement des eaux et de son application. Ce retard est dû à l'attente de la mise en application du règlement cantonal, selon la loi votée il y a deux ans. Le Conseil communal a répondu ces jours à la consultation cantonale y relative.

Le groupe de travail ad hoc est quasiment prêt à soumettre ce projet au Législatif et aux commissions concernées. Dans ce nouveau règlement, il est prévu de ne plus déplacer gratuitement ces conduites.

70 à 80 ans est le barème mis en place pour le remplacement des conduites. D'autres travaux offrent occasionnellement l'opportunité de remplacer des conduites vétustes de manière anticipée, évitant ainsi d'ouvrir à nouveau la route 10 ans plus tard.

Malgré les apparences, la conduite passant sous le nouvel édifice à Evologia a été coupée dans l'attente de la décision du Conseil général de ce soir.

Prise en considération du rapport : acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'arrêté relatif au crédit d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 43'000 à La Joux-du-Plâne est examiné article par article.

1^{ère} décision : l'arrêté relatif au crédit d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 43'000 à La Joux-du-Plâne est accepté à l'unanimité.

L'arrêté relatif au crédit d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 67'000 pour le chauffage à distance (CAD) de Cernier est examiné article par article.

2^{ème} décision : l'arrêté relatif au crédit d'engagement pour le déplacement de conduites d'eau potable de CHF 67'000 pour le chauffage à distance (CAD) de Cernier est accepté à l'unanimité.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 655'000 pour la réfection de l'enveloppe thermique extérieure de la Ferme Matile à Fontainemelon

La présidente ouvre la discussion sur l'ensemble des documents remis.

M. Francis Monnier (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances (CGF) a étudié cette demande de crédit et pose les réflexions suivantes.

Le bâtiment Ferme Matile est loué depuis plusieurs années. Le Conseil communal nous a assuré que cette situation allait perdurer.

La CGF a validé, sur le fond, la somme demandée de CHF 655'000.- dépassant largement le montant inscrit au budget des investissements.

Au préalable la CGF a demandé diverses explications résumées comme suit :

- *Pourquoi une si faible quantité de panneaux solaires thermiques (12.5 m²) alors qu'environ 40 personnes occupent les lieux, sachant que le RELCEn donne un mètre carré par personne ?*

Réponse : l'infrastructure en place n'est dimensionnée que pour 12.5 m². D'autre part il ne faudrait pas, lors d'un changement de locataire, provoquer une surchauffe, en été, par manque d'utilisation.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

- Pourquoi aucune installation photovoltaïque ?

Réponse : le budget est déjà dépassé. Nos interlocuteurs, Viteos SA et Greenwatt n'entrent pas en matière pour financer cette opération. D'autre part, une grande partie de la toiture n'est pas idéalement située.

La CGF a demandé à l'Exécutif de trouver un autre partenaire et a précisé que deux pans, en est et en ouest, produisent, certes avec plus de panneaux, en moyenne 30% de plus d'électricité qu'un seul pan au sud.

A ce stade, l'idée est de faire financer ces installations – qui devraient être intégrées au toit et non pas posées par-dessus les tuiles – par un tiers (l'installateur) qui louerait la toiture à la Commune pendant, par exemple, une période de 25 ans.

Toutefois la CGF a rappelé à l'Exécutif la volonté du Législatif d'atteindre l'autonomie énergétique et, que devant cette promesse, il fallait bien une fois faire le premier pas, au risque de tout perdre.

En fonction de nos remarques, la CGF vous demande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 655'000 dont à déduire une subvention estimée à CHF 26'400 ».

M. Alain Cosandier (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PLR – PDC a validé l'idée du montant de CHF 655'000.- « au pire des cas ». En effet, seul un démontage de la toiture permettra de déterminer l'étendue des travaux de réfection, le crédit demandé étant chiffré avec un nouveau toit.

Notre groupe demande qu'au chapitre 6.1, en page 11, le texte suivant : « les chiffres retenus tiennent compte des offres les plus élevées » soit remplacé par : « les chiffres du tableau 1 tiennent compte d'une estimation pessimiste ». Comme pour toute demande de crédit, la demande d'offres sera effectuée après l'acceptation du crédit, les chiffres proviennent d'une estimation du mandataire.

Notre groupe a insisté également pour que les travaux puissent être adjugés à des entreprises communales. Ceci est rendu plus facile, car il s'agit bien d'un marché de gré à gré. Lorsqu'un appel d'offre est jugé inintéressant, il est facile de casser la procédure et de demander d'autres propositions.

Nous avons pris note que les travaux seront sous la direction de notre architecte, mais celui-ci n'étant pas en fonction, le budget comprend les honoraires du mandataire externe.

Le groupe PLR – PDC va accepter cette demande de crédit ».

M. Frédéric Cuche (PS) énonce le rapport du groupe PS.

« Le rapport de réfection de l'enveloppe thermique extérieure de la Ferme Matile a retenu toute notre attention.

Nous relevons que, depuis 20 ans, il n'y a pas eu d'intervention pour mieux isoler ce bâtiment. Les charges en chauffage sont donc très importantes. De plus, on constate des infiltrations qui rendent certains locaux insalubres.

Isolation périphérique, changement des fenêtres, pose de capteurs solaires thermiques contribueront à la rénovation indispensable de ce bâtiment.

Les charges seront moindres, il s'agira donc de reconsidérer la location comme il convient.

Certains auraient préféré un choix de fenêtres en bois-alu plutôt qu'en PVC. Le budget étant bouclé, nous en resterons à ce qui a été prévu.

Nous pensons qu'à l'avenir, il serait bon de considérer la durabilité comme élément plus déterminant.

Les membres du groupe socialiste voteront en faveur de ce projet en disant oui au crédit d'engagement de CHF 655'000 ».



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Alain Lugon (Les Verts) présente le rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport sur la réfection de l'enveloppe thermique extérieure de la Ferme Matile à Fontainemelon.

Nous estimons qu'à travers cette mesure ambitieuse d'économie d'énergie, la Commune prône l'exemplarité, dans un contexte où les bonnes paroles prennent souvent le dessus sur les actes. Ce projet nous montre aussi qu'une utilisation rationnelle des ressources énergétiques, souhaitée par tous les groupes politiques, ne peut être mise en œuvre sans des investissements conséquents, en partie liés à la vétusté de notre parc immobilier.

Notre groupe s'est fait la réflexion de l'efficacité des investissements consentis. En effet, nous nous sommes demandé à partir de quel seuil il devenait plus intéressant de reconstruire à neuf plutôt que d'assainir. En nous appuyant sur un coût SIA de l'ordre de CHF 400/m³ pour une reconstruction, et en redimensionnant le bâtiment en fonction de son usage actuel à 2000-2500 m³ – ce sont des estimations basées sur les chiffres qui sont contenus dans le rapport – nous arrivons à un coût estimatif oscillant entre CHF 800'000 et CHF 1'000'000 en cas de reconstruction.

En tenant compte du fait que certaines mesures d'assainissement ne sont pas abordées dans le rapport (par exemple les problèmes de gestion des risques d'humidité dans un bâtiment ancien) ou auraient pu être optimisées (surfaces de panneaux solaires, épaisseur et choix des matériaux d'isolation), nous estimons que la différence entre l'assainissement et la reconstruction ne plaide pas nécessairement en faveur de la première option.

Cette analyse très sommaire n'a pas la prétention de se substituer aux réflexions menées par le Conseil communal, mais nous avons le sentiment que nous ne pourrions pas en faire l'économie lorsqu'il s'agira d'envisager de futurs assainissements d'immeubles communaux dégradés et mal conçus sur le plan énergétique.

En conclusion notre groupe est donc partagé sur le crédit d'engagement demandé pour la rénovation de la Ferme Matile. Il suggère au Conseil communal d'évoquer dans ses futurs rapports les différentes pistes d'assainissement étudiées, en y intégrant en particulier celle d'une reconstruction ».

M. François Cuche (CC) remercie les groupes de l'accueil apporté à ce rapport et donne quelques réponses.

Le ballon d'eau chaude en place ne supporterait pas une surface en panneaux solaires plus élevée pour le captage d'énergie solaire. C'est la raison pour laquelle l'architecte a conseillé de ne pas dépasser cette surface de 12.5 m² correspondant à la capacité d'absorption du ballon existant.

Cette ferme est aujourd'hui bien occupée. Le Conseil communal souhaite qu'elle revienne, à terme, à un taux d'occupation un peu plus faible. La demande du service des migrations laisse toutefois envisager que la situation actuelle va se poursuivre durant quelques années encore, constituant d'autre part une garantie de location.

Si une augmentation du prix de la location est à l'ordre du jour, ce n'est qu'à la fin des travaux et au bouclage des comptes que ce pourcentage pourra être déterminé.

Concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques, la Commune s'est approchée d'un expert qui a procédé à un calcul d'implantation. Deux problématiques ont été relevées : le bâtiment se situe en contrebas d'un talus et n'est géographiquement pas bien positionné. La Commission énergie planche sur d'autres pistes pour l'implantation photovoltaïque sur des bâtiments communaux nettement mieux adaptés (La Rebatte et La Fontenelle, par exemple).

M. François Cuche (CC) rappelle qu'effectivement un crédit d'engagement équivaut à une autorisation de dépenser et non d'épuiser la totalité du crédit octroyé.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

La Commune va travailler avec le mandataire qui a réalisé ces calculs, qu'elle a voulu les plus pessimistes possibles, tout en se gardant une marge d'économie possible sur un certain nombre de postes. Tout au long de la réalisation de ces travaux, la Commission de gestion et des finances sera informée des dépenses réalisées et donc de l'état de l'enveloppe financière. Les travaux seront surveillés par le futur architecte communal.

Par rapport à la démolition et à la reconstruction, dans le cadre de bâtiments du type de la Ferme Matile (anciens et déjà « mis au goût du jour » dans les années 50) la question pourrait se poser. Néanmoins, cette solution reste onéreuse du fait notamment de la démolition de tels volumes. Dans le cas présent, le Conseil communal a voulu privilégier une remise en état de ce bien patrimonial communal, pressé par ailleurs par l'application de la nouvelle loi sur l'énergie. Cette dernière impose aux communes de se mettre aux normes par rapport aux bâtiments trop énergivores, tels la Ferme Matile.

Cette ferme deviendra un objet du patrimoine exemplaire au niveau de l'énergie. Il aurait été possible de faire encore mieux et il s'agit bien d'une question de budget si la variante fenêtres en plastique a été choisie plutôt que celle en matériaux plus nobles, comme le bois-alu.

M. Romain Douard (Les Verts) demande si l'installation de chauffage (changée il y a 22 ans) est toujours en état et s'il faudra envisager de la changer dans deux ou trois ans, y compris la chaudière qui, une fois le bâtiment isolé, sera manifestement surdimensionnée. En deuxième lieu, plus un bâtiment est isolé plus il est étanche. Or près de 80 personnes y vivent, y cuisinent et s'y lavent ; cela dégage beaucoup d'humidité. Le problème de l'aération a-t-il été pris en considération ? Il manque selon lui une étude globale dans ce rapport sur l'assainissement (qu'il soutient par ailleurs).

M. François Cuche (CC) précise qu'une étude complète a été réalisée par une architecte sur mandat de la Commune. L'installation de chauffage a aussi été évaluée et considérée comme acceptable et valable. Le chauffage est de bonne qualité, fonctionne à satisfaction et est dans les normes. La cuisine dispose d'une ventilation complète répondant aux besoins pour une centaine de soldats. Des ventilations sont également en fonction pour évacuer l'air dans le reste du bâtiment. Par la suite, une ventilation des locaux sera exigée par le responsable en place (aération des chambres par l'ouverture des fenêtres en plus des systèmes de ventilation en place (cuisine, sanitaires)).

Prise en considération du rapport du Conseil communal: acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est passé en revue article par article.

Vote d'ensemble : l'arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 655'000 pour la réfection de l'enveloppe thermique extérieure de la Ferme Matile à Fontainemelon est accepté à l'unanimité.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 125'000 pour la rénovation du plafond et des alentours du préau extérieur du collège de la Fontenelle

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a débattu de ce rapport mentionnant l'état du plafond et des alentours du préau extérieur du collège de la Fontenelle avec intérêt.

Malheureusement, la solution du plafond en bois avec glacis style béton, bon isolant phonique et plus facile d'entretien lors de déprédations diverses pour un endroit tel qu'un préau d'école, ne peut être retenue.

Les nouvelles normes incendies, applicables dès le 1^{er} janvier de cette année, précisent que les voies d'évacuation horizontales nécessitent des matériaux résistant au moins 30 minutes au feu. De ce fait, le choix de la pose d'un plafond métallique s'impose.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Concernant les aménagements extérieurs, nous nous sommes étonnés du prix des poubelles. Après explication, la pose de poubelles de type « Requin » ultra-résistantes nous paraît très appropriée pour un collège. L'amélioration de l'éclairage s'avère également indispensable pour assurer la sécurité des usagers de cette infrastructure.

Ce crédit d'engagement de CHF 125'000.- représente une charge annuelle du compte de fonctionnement de CHF 8'125.-.

La Commission de gestion et des finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'accepter cet arrêté, afin d'assurer l'entretien de ce bâtiment et de ses alentours ».

M. Jean-Claude Brechtbühler (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR-PDC a pris connaissance du rapport du Conseil communal à l'appui du projet portant sur la rénovation du plafond et des alentours du préau extérieur du collège de la Fontenelle.

Le Comité scolaire d'avant fusion avait déjà été interpellé afin de rénover ce plafond qui était en piteux état. Ces travaux ont été reportés mais il s'avère maintenant que ceux-ci doivent être réalisés rapidement afin d'éviter un accident.

La pose de garde-corps doit aussi être effectuée également sans délai et répondra ainsi aux normes BPA en vigueur.

Le remplacement des poubelles et les divers travaux d'amélioration vont dans le sens d'une plus-value à ce site aux multiples fonctions.

Aussi, c'est à l'unanimité que le groupe PLR-PDC a accepté cette demande de crédit d'engagement ».

Mme Christine Amman-Tschopp (Les Verts) rapporte la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et l'administration pour le rapport sur le projet de rénovation du plafond et des alentours du préau de la Fontenelle.

Pour y être allé observer l'état de ces structures, force est de constater qu'un bon « ravalage » s'impose. Quelques remarques : les bassins aux sculptures sont bel et bien pourris, mais le photomontage des garde-corps qui entoureront l'endroit rend-il vraiment compte du résultat ? Espérons qu'une solution plus esthétique sera trouvée.

Les coupoles sont certes dans un triste état. Mais nous regrettons que ces puits de lumière disparaissent, rendant l'endroit encore plus sombre et moins engageant. Y aurait-il un moyen de les préserver ou de rendre l'endroit plus clair et accueillant ?

Six poubelles pour CHF 10'878.60 nous ramène à un coût unitaire de CHF 1'813.10 par poubelle. A ce prix-là, j'espère que ces requins feront la joie de nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants pendant au moins 50 ans, sous garantie du fabriquant.

Ceci étant dit, le groupe des Verts approuvera l'arrêté à l'appui du crédit de rénovation du préau de la Fontenelle ».

M. Cédric Senn (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport qu'il a examiné avec beaucoup d'attention.

Cette demande de crédit n'a pas amené beaucoup de remarques du groupe socialiste étant donné que chacun d'entre nous a pu constater visuellement la vétusté et la dangerosité du plafond du préau. Pour rappel, le plafond est d'origine et a plus de 43 ans.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le groupe socialiste est sensible à l'initiative du Conseil communal d'avoir voulu utiliser du bois indigène. Malheureusement les directives de l'ECAP de 2015 ont fait partir en fumée cette excellente idée, raison pour laquelle de l'aluminium laqué a été choisi pour réaliser le plafond du préau.

Le prix des poubelles « requin » nous a semblé assez cher à CHF 1'800.- l'unité. Nous espérons que, pour le prix, elles soient vraiment ultra-résistantes.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité de crédit d'engagement de CHF 125'000 ».

M. François Cuche (CC) remercie les groupes de l'accueil réservé à ce rapport et confirme la nécessité de procéder à un important travail de ravalement. Le Conseil communal a dû se conformer aux nouvelles normes ECAP et regrette que des matériaux indigènes n'aient pu être utilisés pour réaliser ce plafond et le rendre attrayant.

Les poubelles sont chères mais le choix s'est porté sur des modèles à l'épreuve du temps, des intempéries et des locataires de La Fontenelle.

Le photomontage est indicatif. La réalisation sera de meilleure facture que l'illustration de ce que pourraient être les barrières de retenue autour du bassin et sur le surplomb.

Prise en considération du rapport : acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est examiné article par article.

Vote d'ensemble : l'arrêté portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 125'000 pour la rénovation du plafond et des alentours du préau extérieur du collège de la Fontenelle est adopté à l'unanimité.

9. **Demande d'un crédit complémentaire de CHF 149'000 pour la viabilisation du secteur « Le Calendrier » aux Hauts-Geneveys**

M. Francis Monnier (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances qui est arrivée à la conclusion que cette zone à bâtir rencontre divers problèmes (infiltration des eaux claires, difficultés et garanties pour la sécurité de la voie CFF).

« Pour valider et débloquer le permis de construire, il a été accepté de relier les eaux propres dans le collecteur principal unique, moyennant un délai de cinq ans pour en modifier par la suite la séparation.

En débutant les travaux depuis la route cantonale, cela a permis de se rendre compte que la conduite unitaire actuelle ne répondait plus aux exigences en matière de pente, d'âge et de présence de roche blanche. La nécessité de la changer permet de réaliser directement le séparatif, moyennant cette plus-value complémentaire de CHF 149'000.-.

La Commission de gestion et des finances accepte ce crédit complémentaire sans remarque particulière ».

M. Patrick Lardon (PS) rapporte la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a étudié avec grande attention le rapport du Conseil communal relatif à la demande de crédit complémentaire. Chacun a eu le loisir de lire le rapport étoffé composé de 13 pages.

Lors de la séance de groupe, ce sujet a été abordé et une discussion très fine a eu lieu entre les conseillers communaux et généraux.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Les points suivants ont été soulevés et abordés :

- cette demande de crédit est une demande d'un crédit complémentaire au crédit initial de CHF 584'600 accepté par le Conseil général lors de sa séance du 26 août 2013 ;
- elle résulte du préavis du service de l'énergie et de l'environnement qui considère que le projet initial ne peut être réalisé sans affaiblir le remblai CFF ;
- la réalisation d'un forage dirigé ne peut être retenue pour des raisons financières et d'exécution ;
- le tracé proposé permet de réaliser la mesure M5 du PGEE des Hauts-Geneveys et ainsi obtenir des subventions pour cette réalisation, qui est une plus-value ;
- il est à rappeler que ce dossier est un dossier entrepris par les anciennes autorités des Hauts-Geneveys et que les autorités de la Commune Val-de-Ruz ne font que finaliser ce projet.

En conclusion, le groupe socialiste ne peut qu'accepter cette demande de crédit complémentaire d'autant plus que les travaux de construction de certaines habitations prévues dans ce lotissement sont déjà entrepris ».

M. Roby Tschopp (Les Verts) donne lecture du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts s'est penché sur ce rapport bien étayé et très explicatif et remercie les Autorités et l'administration pour son établissement.

Il a pris note de la raison qui est à l'origine des surcoûts, qui débouchent finalement sur un séparatif qui aurait dû être réalisé à brève échéance dans tous les cas.

Vu les circonstances, le groupe des Verts acceptera le crédit qui nous est demandé ce soir ».

M. Toni Schmied (PLR) transmet le rapport du groupe PLR-PDC.

« Le groupe PDC-PLR a pris connaissance du rapport sur la viabilisation du secteur le "Calendrier" au Hauts-Geneveys.

Les explications fournies dans le rapport étant très complètes et très claires, aucune question particulière n'a été soulevée lors de notre séance de groupe.

Le groupe PDC-PLR accepte ce rapport à l'unanimité des membres présents ».

M. Armand Blaser (CC) remercie les groupes de l'appréciation réservée à la qualité du rapport du Conseil communal. Les enjeux et la problématique ont manifestement bien été perçus.

Prise en considération du rapport : acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est examiné article par article.

Vote d'ensemble : l'arrêté portant octroi d'un crédit complémentaire de CHF 149'000 pour la viabilisation du secteur « Le Calendrier » aux Hauts-Geneveys est accepté à l'unanimité.

10. Demande d'un crédit de CHF 100'000 pour la rénovation de la salle d'économie familiale (C12) du collège de la Fontenelle

Mme Britta Veuve (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pu se rendre compte de l'état dégradé de la salle susmentionnée à travers le rapport du Conseil communal. Ce rapport contient également des photos démontrant les différentes formes de détérioration avec une description précise de l'état des lieux.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le coût des travaux s'élève à CHF 100'000.-. Nous estimons que ce montant est nécessaire pour remettre en état une salle qui a été utilisée pendant 43 ans et pour assurer le bon déroulement des cours d'économie familiale.

La Commission de gestion et des finances vous demande donc d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 100'000.- ».

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux (PLR) rapporte la position du groupe PLR-PDC.

« Les travaux prévus pour remplacer des installations qui ont plus de 40 ans sont tout à fait justifiés. Ils permettront à de nouvelles générations d'élèves de suivre des cours d'économie familiale dans de bonnes conditions.

Il a été tenu compte, à notre satisfaction, des aspects économiques, écologiques et sécuritaires. C'est pourquoi le groupe PLR-PDC acceptera cette demande de crédit en remerciant le Conseil communal pour son rapport circonstancié.

M. Philippe Jaquet (PS) présente le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport. Le groupe acceptera cette demande de CHF 100'000.- pour la rénovation de la salle d'économie familiale du collège de la Fontenelle.

Au vu du surprenant bon état de ces locaux, il est à souligner soit le soin des élèves de La Fontenelle soit la qualité de leur encadrement professionnel ou les deux ».

Mme Christine Amman-Tschopp (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts remercie le Conseil communal et l'administration pour le rapport sur le projet de rénovation de la salle d'économie familiale de la Fontenelle.

Là aussi, il nous paraît légitime d'entreprendre des travaux de rénovation. Etant donné l'usage intensif qui est fait du mobilier et des appareils de ces salles et sachant par ailleurs que les jeunes filles et les jeunes gens qui s'y activent n'ont pas encore mesuré la fragilité des choses, il paraît déjà assez fort que certains meubles aient résisté si longtemps.

Ces travaux s'inscrivent également dans une maintenance ordinaire de la Fontenelle et les Verts soutiendront l'arrêté concerné ».

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) remercie les groupes de l'accueil très favorable réservé à ce rapport. Cette salle a 43 ans et la seconde a été équipée en 2011, lors du déménagement de la rue du Stand. Les deux sont nécessaires pour pouvoir répondre au plan d'enseignement romand qui va maintenir les leçons d'économie familiale ces prochaines années. Elle remercie d'ores et déjà l'assemblée de son acceptation de l'entrée en matière pour ce crédit.

Vote d'entrée en matière : la prise en considération du rapport est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté est parcouru article par article.

Vote d'ensemble : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour la rénovation de la salle d'économie familiale (C12) du collège de la Fontenelle est adopté à l'unanimité.

11. Rapport d'information concernant l'organisation de l'école, du CSVR et projets en cours

M. Pascal Truong (JLR) rapporte la position de la Commission de gestion et des finances.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

« La Commission de gestion et des finances s'est penchée sur le rapport d'information qui nous est soumis ce soir. Nous nous sommes concentrés sur les conséquences financières dudit rapport. Pour mémoire, la part du budget communal consacré à l'école s'élève à quelques 20 millions de francs sur un total de 75 millions.

Les autorités communales n'ont que peu de moyens d'influencer ces dépenses. Le rapport qui nous est présenté ce soir en est un.

L'abandon d'une ligne TN, la réorganisation des transports d'élèves par des entreprises privées ainsi que le fait de favoriser les déplacements pédestres apporteront une économie de l'ordre de CHF 40'000.- en 2015 et près de CHF 100'000.- dès 2016.

Une fois de plus, l'absence d'une ligne de transports publics reliant Le Pâquier au reste de la Commune est à déplorer. L'organisation des transports scolaires évoluera-t-elle à nouveau lorsqu'une telle ligne existera ?

Afin de continuer de travailler avec des entreprises locales, en leur garantissant des contrats sur plusieurs années, une procédure de marchés publics, sur invitation, sera à terme mise en place pour les transports scolaires.

La Commission de gestion et des finances vous invite à prendre acte de ce rapport ».

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce rapport très intéressant et riche en informations qui a suscité beaucoup de discussions dans notre groupe. Il soulève également un certain nombre d'interrogations et le Conseil communal fait état d'un certain nombre de préoccupations, notamment liées aux différentes réformes menées, qui ont potentiellement des incidences importantes sur notre Commune et nos enfants, que ce soit en termes de coûts, d'organisation familiale ou encore de qualité d'enseignement.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir partagé toutes ces différentes préoccupations avec nous. Et c'est dans cette idée de partage que notre lecture du rapport s'est faite. Le groupe socialiste ne s'opposera pas à prendre acte de ce rapport afin de ne pas inutilement bloquer ou retarder les travaux en cours.

Toutefois, il ne nous semble pas non plus opportun de l'accepter sans débat, ni discussion pour balayer sous le tapis tous les problèmes qu'il soulève. Nous souhaiterions donc davantage de précisions et des informations supplémentaires pour savoir comment les divers défis et enjeux énoncés seront relevés. Nous souhaiterions aussi que les différents travaux menés se fassent en étroite concertation avec le Conseil général. Nous avons évoqué la possibilité d'une séance d'information spécifique sur l'école, d'une sollicitation plus importante du CES ou encore éventuellement la mise sur pied d'une commission ou d'un groupe de travail spécifique "Ecole" pour travailler sur des thématiques précises.

Avant donc d'accepter formellement ce rapport, nous aimerions d'abord connaître les engagements du Conseil communal par rapport à notre demande.

Par ailleurs, la réorganisation des transports scolaires a suscité chez nous aussi certaines craintes concernant la mise en œuvre de la ligne de bus Saint-Imier - Neuchâtel, raison pour laquelle le groupe socialiste déposera un postulat qui sera présenté par mon camarade Frédéric Cuhe (PS) ».

M. Stéphane Ducommun (PLR) présente le rapport du groupe PLR-PDC.

« La vision qu'a notre parti de la société, et par la même de l'école qui en est un maillon essentiel, se base avant tout sur la responsabilité de l'individu.

Le chemin de l'école nous paraît être un lieu idéal de formation à la responsabilité. Il y a 1,5 millions d'années, notre ancêtre Homo erectus s'est relevé sur ses membres postérieurs afin d'améliorer l'observation de son milieu et sa locomotion.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Nous devons constater, et la lecture du rapport nous conforte dans nos conclusions, que les tâches éducatives sont de plus en plus déléguées par des parents au système scolaire, alors que celui-ci devrait pouvoir se concentrer sur la transmission d'un savoir spécifique et de stratégies d'apprentissage.

L'augmentation des demandes, parfois saugrenues, de soutien pédagogique a un coût non seulement en espèces sonnantes et trébuchantes mais également en force humaine. Si l'on ajoute à cela la mise en place des filières du cycle 3 et des évaluations au cycle 1, force est de constater que le corps enseignant et sa direction se trouvent face à un défi de taille, défi qu'ils sauront relever avec les moyens à leur disposition, nous n'en doutons pas, et les félicitons d'ores et déjà.

L'Etat, par le biais du SEO (service de l'enseignement obligatoire), a reporté et aimerait reporter de nombreuses charges sur le dos des communes. Les cercles scolaires n'ont-ils pas mis en place toutes les structures de direction ? Il nous paraît dès lors essentiel que ce même SEO accepte de se dessaisir de certaines responsabilités et ne vienne plus systématiquement superviser le travail déjà effectué.

Nous soutenons en cela le Conseil communal et l'Association des communes neuchâteloises dans les négociations menées avec le Conseil d'Etat.

Le groupe PLR-PDC vous invite à prendre acte de ce rapport d'information ».

M. Alain Collioud (Les Verts) rapporte la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport sur l'organisation du CSVR qui décrit dans le détail la vie du cercle scolaire de notre Commune. Nous aimerions toutefois, avec regrets, relever les éléments suivants : le manque d'esprit de synthèse des auteurs, le parti pris contre les décisions du département de l'éducation et de la famille (DEF) et de ses services ainsi que certains éléments de l'organisation des déplacements des élèves.

Le manque d'esprit de synthèse :

Sur une quarantaine de pages, il est décrit dans ce rapport toutes les actions que notre Commune a entreprises pour gérer nos écoles. On y parle de réformes de l'école, d'effectifs, du spleen des enseignants, d'horaires, de transports, de cantine fourchette verte, de finance et bien d'autres choses encore. Si tous ces éléments sont sans aucun doute importants, est-il vraiment nécessaire pour nous de découvrir toutes les étapes des réflexions ? Un rapport synthétisant les lignes choisies pour notre école ne pourrait-il pas suffire ?

Par rapport au parti pris contre le DEF :

Parlant des réformes, page 9, on y lit : "le calendrier et les priorités de mise en œuvre, pilotés par le SEO, nous laissent bien souvent sceptiques et nous donnent plus l'impression d'une fuite en avant que d'un pilotage organisé". Plus loin, lorsque l'on parle de la réforme des filières, seuls les éléments qui peuvent sembler "négatifs" sont mis en avant:

- *augmentation de la charge horaire des élèves ;*
- *profils de formation multiples (jusqu'à 32 possibilités) ;*
- *heures blanches pour les élèves.*

Mais il n'est pas dit que cette augmentation de la charge horaire a pour but de rapprocher notre grille horaire de celle des autres cantons (qui resteront encore supérieures en nombre de périodes) et propose un renforcement de l'enseignement du français et des maths.

Pas dit non plus que les profils multiples, qui décrivent mieux les élèves en fin de scolarité, ont été demandés par la formation professionnelle.

Et surtout, on oublie de dire qu'avec cette rénovation des filières est mis en place un tronc commun pour tous les élèves (d'où un enseignement à niveau dans certaines disciplines).



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Disparition donc de la section préprofessionnelle qui stigmatisait négativement les élèves. Ceci à la demande en particulier des syndicats des enseignants et d'associations de parents d'élèves.

Pourquoi ne pas mettre aussi en évidence les objectifs principaux de cette réforme :

- valoriser et renforcer les compétences de tous les élèves ;
- diminuer les redoublements (ce qui amène des économies non négligeables) ;
- améliorer la motivation des élèves ;
- développer des équipes pédagogiques (pouvant être une bonne mesure d'accompagnement des enseignants afin d'éviter l'épuisement professionnel).

Tout cela pour dire qu'il ne me semble pas être très adéquat pour une autorité scolaire de dénigrer une réforme à venir. Comment les différents acteurs de l'école que sont les enseignants, élèves et parents pourront alors s'engager avec enthousiasme dans une voie qui ne semble pas être valorisée par nos autorités ?

Enfin, par rapport à l'organisation des transports des élèves nous sommes surpris de la distance admissible pour un trajet à pied pour les élèves du cycle 2 (élèves entre 8 et 12 ans). Pour rappel, 2,5 km 4 fois par jour représenteront environ 2 heures de marche.

Nous sommes aussi étonnés de la suppression envisagée du transport des élèves des Bugnens-Pâquier par Villiers et pour cela, nous rejoignons l'avis du groupe socialiste, particulièrement en vue de la mise en place d'une ligne allant vers Saint-Imier. N'est-ce pas un mauvais signe que nous donnons à ce projet ?

Ceci étant dit, nous remercions le Conseil communal pour la transparence avec laquelle les réflexions autour de l'école ont été décrites dans ce rapport et souhaitons que le prochain rapport sur ce sujet puisse faire état de la réussite de cette réforme scolaire ».

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) confirme la richesse du contenu de ce rapport qui aborde beaucoup d'éléments et suscite effectivement la discussion.

L'école c'est : 20 millions de francs et 2'200 élèves accueillis au sein du CSVR, sans compter les élèves de Val-de-Ruz scolarisés dans un autre cercle. Une discussion sur l'avenir de l'école au sein du Conseil général est indispensable.

Ce rapport visait au départ une information concernant la réforme des transports scolaires. Or il s'avère difficile d'envisager une réforme sans prendre en considération l'entier des changements qui ont lieu dans l'école. De même que les transports scolaires ne peuvent être étudiés sans faire le lien avec les transports publics, de même ils ne peuvent être revus sans les harmoniser au niveau des 15 villages qui composent la Commune. Il ne faut finalement pas oublier de considérer les changements dans la vie familiale et dans les besoins des parents.

Ce rapport parle de réorganisation. Mme Anne-Christine Pellissier (CC) regrette que, parce qu'il traite de difficultés qui sont liées à la mise en place des nombreuses réformes, il puisse donner l'impression que le Conseil communal n'y adhère pas. Ce n'est pas le cas.

Elle rappelle que la rénovation du cycle 3 (rénovation des filières) a fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil, a été adoptée et n'a pas suscité de commentaires particuliers de la part de la Commune.

Celle-ci n'a pas de parti pris négatif non plus contre le fait qu'il y ait des heures d'école supplémentaires. Elle doit toutefois en tenir compte dans l'organisation et considérer non seulement le coût de ces heures d'enseignement supplémentaires en termes de personnel mais également en besoin de classes et de locaux à disposition. En aucun cas ce rapport ne vise à discréditer les réformes mises en place.

Néanmoins, l'importance et la concomitance des diverses réformes en cours au niveau de l'école génèrent une certaine inquiétude.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Dans d'autres cantons, face à l'ampleur des changements, l'Etat est souvent revenu en arrière. Dans le canton de Neuchâtel, les communes sont condamnées à réussir ces réformes en cours simultanément – ou à venir – car elles ont souhaité conserver le « lead » en la matière.

A titre d'exemple de réformes en cours conjointement, Mme Anne-Christine Pellissier (CC) cite la mise en place – depuis la rentrée 2014 – de la nouvelle évaluation des élèves des degrés 1 à 4. A partir de la rentrée d'août 2015, elle sera appliquée aux élèves de 5^{ème} année, puis chaque année aux degrés 6, 7 et 8. Parallèlement se mettra en place, dès la rentrée 2015 également, une nouvelle méthode d'apprentissage de l'allemand en 5^{ème} année, engendrant un surcroît de travail pour les enseignants. Le rôle des autorités communales consiste aussi à se soucier de la santé des enseignants. Il paraît donc légitime de se poser la question de la pertinence de mettre ces réformes en route en même temps au sein de l'école neuchâteloise.

L'organisation de l'école s'inscrit de manière transversale tout autant dans l'aménagement du territoire que dans les transports. Par rapport à cela, Mme Anne-Christine Pellissier (CC) précise que la liaison entre les Bugnenets et la Fontenelle n'est pas une ligne mais une course spéciale. En février dernier, le Conseil communal a présenté au Législatif un rapport relatif au développement des transports publics dans le Val-de-Ruz, qui prévoit l'amélioration de la desserte. Parmi les projets proposés figure celui d'une ligne de transports publics en direction des Bugnenets. L'abandon de la course spéciale Les Bugnenets – La Fontenelle dans le cadre de l'école ne signifie pas un retour en arrière du Conseil communal. Une ligne desservant le village du Pâquier au passage est à considérer dans le cadre de la mise en place du réseau des transports publics dans la Commune et non dans celui du développement de l'école.

En fin de semaine aura lieu une rencontre entre les communes et les chefs des départements des finances et de la santé ainsi que celui de l'éducation et de la famille afin de réfléchir aux mesures répondant au plan d'économie de CHF 164 millions demandé par le Grand Conseil. Une des mesures mise en œuvre à partir de 2016 est la suppression de la subvention à l'organisation des transports scolaires (CHF 120'000.- environ). Dès lors, si la réorganisation des transports scolaires à Val-de-Ruz ne va pas coûter plus cher qu'actuellement, elle ne va pas générer non plus les économies escomptées.

La réorganisation des transports scolaires doit également prendre en considération les objectifs que le Conseil communal s'est fixés et les conditions dans lesquelles il est possible d'agir. Le règlement du CSV, adopté en 2013 par le Conseil général et qui vient d'être sanctionné par le Conseil d'Etat, est très clair à ce sujet :

- laisser les enfants aller dans l'école la plus proche de chez eux ;
- faire le trajet à pieds ; si ce n'est pas possible, envisager l'utilisation des transports publics et, à défaut, avoir recours à des transporteurs privés.

La question des distances est donc abordée dans ce contexte. Mme Anne-Christine Pellissier (CC) précise qu'un nombre restreint d'élèves doit parcourir 2.5 km à pied pour aller à l'école.

Le projet vise aussi à revoir la sécurité à l'école et à ses abords. Ces questions seront abordées avec les diverses commissions concernées (aménagement urbain, développement territorial et durable, aménagement du territoire) ainsi qu'avec le conseil d'établissement scolaire (CES).

Le Conseil communal souhaite continuer de travailler en étroite collaboration avec le Conseil général, notamment via la présence de certains de ses membres dans les organes susmentionnés.

Il s'agit d'un premier rapport concernant la réorganisation de l'école. Il en viendra d'autres.

M. Jan Villat (JLR) remercie le groupe des Verts d'avoir soulevé la question de la distance pour se rendre à pied à l'école.

Lorsqu'un enfant de 8 ans doit parcourir 10 km par jour à pied, « admissible » n'est à son avis pas le terme adéquat pour qualifier cette distance.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

D'autre part, concernant l'organisation des repas de midi, dans ce rapport, le Conseil communal persiste dans sa volonté d'empêcher les élèves du cycle 3 de rentrer chez eux à midi. Il s'agit pour lui d'un choix politique de l'Exécutif (qu'il a le droit de faire) et non d'une contrainte liée à quelque réforme que ce soit.

Un certain flou persiste néanmoins. Premièrement les enfants ne peuvent pas rentrer à midi (aucun transport ne leur est organisé), deuxièmement il leur est expressément demandé de ne pas se faire véhiculer et, troisièmement, ils sont sous la responsabilité de leurs parents durant cette pause. Dès lors, bien qu'il soit conscient que tout n'est pas encore parfaitement en place, M. Jan Villat (JLR) souhaiterait plus de transparence dans le discours des Autorités.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) confirme que ce choix était, au départ, un parti pris de la direction de l'école et du Conseil communal.

Une enquête a été réalisée auprès des parents qui, majoritairement, ont confirmé leur volonté de continuer avec cet horaire semi-continu. Le rapport indique qu'il faut examiner si le cadre horaire de 36 heures hebdomadaires, de 8h20 à 16h20 et prenant en compte la période de 13h00, reste compatible avec les différentes réformes en cours (augmentation du nombre de périodes, augmentation des besoins en salles de classes du fait de la multiplication des profils d'élèves, etc.) à la lumière des projections qui sont faites.

Ne fréquenteront la Fontenelle bientôt plus que les « grands » élèves, soit les 9^e, 10^e et 11^e Harmos. Il s'agira encore de déterminer combien seront amenés à fréquenter l'établissement et à y rester sur le temps de midi avant de décider de l'avenir.

Le prix de courses supplémentaires pour les élèves de la montagne, s'ils commençaient à 7h30 et finissaient à 17h, a été calculé. Il doit encore être étudié voire intégré dans de futures propositions.

Finalement, il est vrai que l'élève est sous la responsabilité de ses parents s'il est autorisé à quitter la zone surveillée durant la pause de midi.

Prise en considération du rapport du Conseil communal : acceptée par 23 voix et 13 abstentions

M. Frédéric Cuche (PS) résume le postulat des groupes socialiste et des Verts, retranscrit ci-après dans son intégralité pour les besoins du procès-verbal.

Il indique qu'il existe un oubli dans le réseau des transports publics de Val-de-Ruz. Oubli historique qui ne permet pas de relier deux vallées proches. Il faudrait que cette situation évolue.

Il précise également la crainte des postulants de voir s'affaiblir les chances de créer une ligne Saint-Imier gare – Neuchâtel gare via Le Pâquier, Villiers, Dombresson, Saint-Martin, Savagnier, Saules, Vilars, Fenin du fait de la suppression de la course spéciale Les Bugnenets – La Fontenelle.

D'autre part, dans le cadre de leur demande de réunir les forces, le Conseil communal est vivement invité à s'approcher du Parc Chasseral, afin de bénéficier de ses compétences dans le montage de projets de ce genre et à consulter tous les partenaires qui pourraient être engagés en faveur de la création de cette ligne.

Postulat des groupes socialiste et des Verts au rapport du Conseil communal « Organisation de l'Ecole, du CSVR et projets en cours »

« Le postulat que nous déposons concerne spécifiquement le chapitre 12.2 du rapport sur l'école, soit le projet de réorganisation du transport des élèves du Pâquier et de la montagne, qui supprime la ligne Le Val-de-Ruz - Les Bugnenets. Nous pouvons comprendre la volonté de réduire les frais de transport, certes !



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Néanmoins, le Conseil communal a accepté une motion qui demande une étude pour l'établissement d'une ligne Saint-Imier gare – Neuchâtel gare via Le Pâquier, Villiers, Dombresson, Saint-Martin, Savagnier, Saules, Vilars, Fenin. Dans le rapport relatif à l'horaire 2016, des projets de parcours ont été déterminés. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ignore le projet évoqué antérieurement !

Cette ligne Neuchâtel gare – Saint-Imier gare ne pourra exister que si toutes les synergies sont réunies et se renforcent, il s'agit donc d'intégrer :

- les transports scolaires de l'est du Val-de-Ruz ;
- la desserte du village du Pâquier et ses environs actuellement sans transport public ;
- le lien de la Commune de Val-de-Ruz à la ville de Saint-Imier pour les pendulaires de ces deux vallées ;
- le lien avec l'ensemble du Parc régional Chasseral ;
- les déplacements des étudiant(e)s et du personnel de la HE-Arc qui développe ses activités à Neuchâtel et à Saint-Imier ;
- la desserte en hiver des champs de skis du Pâquier et des Bugnenets-Savagnières ;
- le renforcement de la ligne Savagnier- Neuchâtel.

Nous demandons au Conseil communal d'entreprendre des démarches, notamment auprès de la conférence régionale des transports, de la Commune de Saint-Imier, du secrétariat général de la HE-ARC, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Jura bernois et du Parc régional Chasseral pour promouvoir l'établissement d'une ligne de transport public reliant le vallon de Saint-Imier au Val-de-Ruz.

Nous demandons au Conseil communal de nous présenter un complément de rapport pour les transports scolaires, qui prend en compte l'existence de la ligne de transports publics de Saint-Imier-Neuchâtel via les villages du Val-de-Ruz soit : Le Pâquier, Villiers, Dombresson, l'est de Saint-Martin, Savagnier, Saules, Vilars et Fenin.

Frédéric Cuche, Pierre Studer, Alain Lugon. »

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) confirme que l'idéal serait que le transport d'élèves puisse se faire au moyen des lignes existantes. Les élèves sont incités à utiliser les transports publics. Le rapport en question vise à régler la question des transports scolaires et ne remet pas en question les transports publics, que le Conseil communal souhaite par ailleurs développer.

Le Conseil communal ne combattra pas ce postulat et propose de le lier à la motion interpartis pour de meilleurs transports publics déposée en février dernier.

M. Frédéric Cuche (PS) indique que les postulants acceptent cette proposition de lier le postulat à la motion.

M. Armand Blaser (CC) apporte deux informations et une remarque à l'assemblée.

Depuis la présentation du rapport au Législatif en février dernier, le travail s'est poursuivi. Pour chaque ligne ont été déterminés des cadres horaires, définissant à quelles minutes sont sensés passer les bus, à quels endroits il y a des correspondances, etc. En parallèle, les coûts de ce que représente la mise en place de cette offre ont été chiffrés. Ces éléments sont aujourd'hui en main du Canton, qui décide en définitive.

Après un certain nombre d'études d'ordre technique, le Canton a statué sur la desserte des trains entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat a décidé d'établir, avec ses partenaires, une vraie cadence à la demi-heure. Cette dernière va entrer en vigueur en décembre 2015 et se révèle particulièrement coûteuse. En effet, pour réaliser techniquement cette mesure, il a fallu, pour la moitié des courses, aller chercher des rames Flirt. Celles-ci ne sont pas disponibles pour la totalité dans le canton et devront être déplacées à Genève pour leur révision, engendrant des coûts supplémentaires conséquents.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Dès lors, le message du Canton paraît clair : il ne semble pas vouloir financer quelque réorganisation que ce soit dans les lignes existantes hors parcours Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds. Cela signifie que toute amélioration souhaitée dans notre desserte sera à la charge de la Commune.

A titre d'exemple, la proposition de nouvelle ligne Neuchâtel Gare - Saint-Imier Gare (desserte comportant 8 courses aller-retour la semaine et 6 le week-end) est estimée à CHF 794'000.-.

M. Armand Blaser (CC) rappelle que le Conseil communal a souhaité mettre de l'argent au budget 2016 dans cet objectif (montant de l'ordre de CHF 500'000.-). Pour réaliser tout ce qui est prévu, il sera donc nécessaire de prioriser les améliorations à amener à Val-de-Ruz et de les échelonner sur plusieurs années.

Le postulat n'est pas combattu. Il est remis au Conseil communal pour étude.

12. Motions et propositions

Aucune motion ni proposition n'a été déposée.

13. Interpellations et questions

115.001 – Interpellation du groupe des Verts « Mon beau sapin sec ».

Le texte de l'interpellation ayant été reçu par les membres du Conseil général et étant affiché à l'écran (il est retranscrit ci-après pour les besoins du procès-verbal), **M. Roby Tschopp (Les Verts)** apporte quelques précisions.

Au-delà de l'anecdote, le problème qui interpelle Les Verts est de savoir s'il s'agit d'une politique délibérée. Si cela devait être le cas, elle serait à l'opposé des améliorations visées par le biais de la fusion, à savoir trouver des solutions collectives et communes, diminuer les impacts au sens global et diminuer les charges sauvages de déchets.

« Mauvaise surprise pour les foyers vaudruziens tenants des traditions en ce début d'année. Leur chère Commune, qui avait pourtant procédé à une vente de ses propres sapins de Noël, a pris la décision de ne pas procéder à la collecte de ceux-ci et a préféré imposer à sa population la corvée de les ramener individuellement à la compostière de Boudevilliers.

Ne nous attardons pas ici sur le fait que les commerces privés ont, eux, l'obligation de reprendre au point de vente leurs marchandises en fin de vie ; la décision de la Commune ne rend dans le cas présent pas justice à l'exemplarité revendiquée en maintes circonstances. Relevons pourtant le nombre de trajets individuels et la production excédentaire de gaz à effets de serre induits par cette mesure. Regrettons l'inconfort subi par les ménages touchés, sous l'angle de l'horaire comme sous l'angle de l'inévitable nettoyage de véhicules privés non destinés à cet usage (un sapin frais et proprement emballé dans un filet et un sapin sec aux branches déployées ne se transportent pas dans les mêmes conditions).

Déplorons enfin le signal donné à toutes les personnes prêtes à accorder leur confiance aux autorités et à respecter les règles de vie commune, que l'on encourage ainsi à envisager des solutions sauvages souvent indésirables, en l'absence de prise en charge officielle. Les réactions spontanées entendues auprès de concitoyennes et concitoyens allaient de la contrariété aux commentaires sarcastiques ou désabusés sur l'inéluctable péjoration des services à la population résultant de la fusion. Et en effet, ce type de démantèlement doit nous poser la question des intentions du Conseil communal.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Le Conseil communal planifie-t-il le démantèlement de la récolte des déchets auprès de la population et a-t-il déjà commencé à le mettre en œuvre ?

A ce sujet, quelle vision le Conseil communal a-t-il de l'impact collatéral sur l'environnement, le paysage, les forêts, l'eau et l'air de notre vallée – les déchets non récoltés par les canaux officiels finissent fatalement quelque part ! – qui découle aujourd'hui et qui découlera dans le futur de sa politique de gestion des déchets ?

Quels indicateurs sont-ils utilisés pour évaluer les performances de sa politique ? ».

Ayant choisi de répondre directement ce soir, **M. Christian Hostettler (CC)** remercie M. Roby Tschopp (Les Verts) de son interpellation.

Il confirme que le Conseil communal ne planifie pas un démantèlement de la récolte des déchets. Au contraire. La question est déjà étudiée en collaboration avec une délégation de la Commission de développement territorial et durable et le groupe d'usagers *ad hoc*, afin de tendre vers une meilleure solution.

En ce qui concerne la problématique des sapins de Noël, les services concernés sont chargés de s'organiser de manière à pouvoir accepter les sapins secs dans les déchetteries.

M. Roby Tschopp (Les Verts) se dit satisfait de la réponse apportée par M. Christian Hostettler (CC).

Q15.002 – Egalité de traitement des employés communaux de Christine Ammann Tschopp (Les Verts)

« Le Conseil Communal peut-il confirmer que :

- 1. Les contrats des employés communaux sont harmonisés ?*
- 2. Les conditions de rémunération (salaire, indemnités, etc.) des employés communaux sont complètement harmonisées et équivalentes pour des postes équivalents ? »*

M. Claude-Henri Schaller (CC) remercie Mme Christine Ammann Tschopp (Les Verts) de se préoccuper du personnel administratif et technique communal. Il répond deux fois par l'affirmative.

Oui. Les contrats du personnel communal ont été harmonisés. Le règlement général de Commune stipule que le personnel administratif communal est régi par la loi sur le statut de la fonction publique. Dans son article 7.2, le règlement précise que le personnel communal dispose d'un cahier des charges qui fait l'objet d'une description de fonction. Celle-ci permet ensuite de définir la classe de traitement à laquelle est rattachée cette fonction. Plutôt que de se contenter d'appliquer la loi sur le statut de la fonction publique, le Conseil communal avait choisi de rédiger son propre règlement pour le personnel communal. Celui-ci reprend, dans les grandes lignes, les dispositions d'exécution de la loi cantonale, et contient des éléments particuliers à Val-de-Ruz. Y sont inscrits par exemple : la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, le principe du partage de poste de travail, le télétravail, la formation continue, la promotion de la mobilité professionnelle à l'intérieur de l'administration, un certain nombre de critères qui permettent de faciliter la réinsertion professionnelle, etc.

Ce règlement permet non seulement de fixer les rapports de service au niveau pratique, mais également d'harmoniser les conditions d'engagement et de travail du personnel administratif et technique. En se référant à la loi sur le statut de la fonction publique, il a fallu par exemple régulariser certains contrats de travail car la loi précitée ne permet pas d'employer quelqu'un sous contrat de droit privé au-delà d'une période de 24 mois (à l'exception de temps très partiels, dont la collocation et le rythme de progression salarial sont les mêmes que ceux des employés aux taux plus élevés).



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

Les conditions de rémunération découlent du règlement général et de son règlement d'application. Le processus de description de fonctions a été lancé en 2013 et s'est déroulé en collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, dont le modèle était beaucoup plus adapté aux besoins de Val-de-Ruz que celui de l'Etat. 68 fonctions (métiers) ont ainsi été décrites et concernent 138 collaborateurs. Il n'y a pas eu de grandes modifications, la plupart des fonctions sont restées identiques, même si parfois il a fallu procéder à des adaptations de classes (et pas de traitement, conformément à la Convention de fusion). Quelques personnes ont vu leur classe de traitement évoluer à la hausse, du fait de fonctions d'encadrement nouvelles par exemple. 13 fonctions de cadres ont ainsi été créées, la réduction progressive des écarts étant répartie sur 2-3 exercices. Au-delà de la rémunération et afin d'éviter les inégalités, le règlement du personnel fixe aussi les modalités de traitement des indemnités, service de piquet, paiement des heures supplémentaires (quand elles ne peuvent pas être reprises en congés), frais de formation, etc.

Pour en assurer le suivi, et pour que la politique des ressources humaines évolue avec la vie de la collectivité, deux instances sont prévues : le Groupe des collaborateurs (représentatif du personnel de chacun des dicastères et se réunissant à chaque fois qu'il y a une question importante ou une modification du règlement) et le Groupe des administrateurs (force de propositions que le Conseil communal consulte par exemple pour vérifier des modalités d'application particulières).

Dans les mesures à venir, dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat, la conférence de directeurs communaux des finances (CDC Finances) a proposé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'harmoniser les traitements du personnel administratif et technique des communes avec ceux des enseignants. L'Etat se montre ouvert et la Commune attend maintenant de savoir dans quelle direction elle va poursuivre afin de réduire les différences encore existantes entre ces deux catégories de personnel.

14. Communications du Conseil communal

M. Armand Blaser (CC) indique à l'assemblée que l'Exécutif souhaite apporter quelques informations.

Mme Anne-Christine Pellissier (CC) signale que la Commune est inscrite au duel intercommunal « la Suisse bouge ». Ce projet a pu être réalisé en partenariat avec le service des sports, grâce à des bénévoles qui se sont inscrits pour le concrétiser et grâce à l'école. Il se déroulera sur une semaine, soit du 2 au 9 mai. Il s'agit d'un défi entre élèves et population visant à accumuler le plus de minutes d'activités physiques possibles.

D'autre part, un projet d'Urban training a pu être mis sur pied en partenariat avec l'Association Cantonale Neuchâteloise de Gymnastique (ACNG). Durant toute la belle saison, sur inscription par Internet, est offerte à chacun la possibilité de pratiquer une heure de sport par semaine à l'extérieur et d'utiliser pour ce faire le mobilier urbain.

M. François Cuche (CC) annonce la naissance, ce jour même, de la société Vivaldis (Vi pour Viteos SA, val pour Val-de-Ruz et dis comme chauffage à distance). Le projet se concrétise et l'inauguration de la chaufferie de Cernier est prévue pour cet automne.

Il informe par ailleurs l'assemblée qu'un mandat de prestations entre la Commune et les Ambulances Roland Sàrl à Malvilliers a été signé en vertu de la nouvelle loi sur la santé (notamment sur les transports pré hospitaliers), dès lors que cette dernière a été intégrée dans le dispositif cantonal. Val-de-Ruz dispose désormais d'une compagnie d'ambulances qui travaille sur mandat de la Commune.

Il précise que les frais générés par toutes les ambulances du canton vont être intégrés dans un pot commun. Il s'agit de CHF 40 par habitant, répartis en fonction du mandat de chaque compagnie d'ambulance.



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

M. Armand Blaser (CC) rappelle que la prochaine séance se tiendra le lundi 29 juin 2015 à 18h30 à la salle polyvalente au Pâquier. Un transport organisé est prévu ; les informations y relatives suivront.

La présidente lève la séance à 21h57 et souhaite à chacun une bonne rentrée.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire

A. Bourquard Froidevaux C. Ammann Tschopp